



SPPPI ESTUAIRE de l'ADOUR

Réunion Plénière

15 décembre 2011

Bilan 2011 – Perspectives 2012



Ordre du jour

- Point de la DREAL Aquitaine
 - transit de NAT
 - site Agriva - Boucau
- Bilan 2011 – Travaux et dépenses
- Présentation du projet de création de l'Association de portage du SPPPI Estuaire de l'Adour
- Sollicitation des financements ETAT, REGION, ACBA, Communauté de Communes du Seignanx, Industriels, CCIBPB
- Programme prévisionnel 2012



Point DREAL

- Transit de NAT
- site Agriva - Boucau



Bilan 2011

MISSION ANIMATION 2011

1 – Concertation

- ▶ Organiser la concertation sur les points définis par l'étude
- ▶ Proposer des actions concrètes et des modalités de fonctionnement pérennes
- ▶ Organiser les débats au sein des réunions de bureau et de la plénière

2 – Ingénierie du nouveau format

- ▶ Préparer et écrire les statuts
- ▶ Organiser la gestion administrative pour le démarrage
- ▶ Mettre en place la logistique de départ
- ▶ Définir la gouvernance du SPPPI et la soumettre au débat
- ▶ Rédiger le règlement intérieur
- ▶ Solliciter les contributions
- ▶ Organiser le débat au sein du bureau et de la plénière

3 – Relance des travaux pour 2011

- ▶ Etablir un programme de travail et le faire valider
- ▶ Organiser une plénière en réponse aux demandes des riverains
- ▶ Organiser et animer des réunions techniques
- ▶ Assurer le reporting de l'ensemble des actions et travaux
- ▶ Animer le site internet

ORGANISATION DES TRAVAUX

3 réunions de bureau

2 réunions thématiques

1 réunion plénière

Des comptes-rendus en ligne

Des documents de travail du bureau

De nombreux échanges

ETAT DES DEPENSES

Dépenses engagées : 34400 €

Factures réglées : 21400 €

A percevoir : 10000 €

Manque : 3000 €



SPPPI

Présentation du projet 2012

- Evolutions de la gouvernance et du fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour
- Création de l'Association de portage du SPPPI Estuaire de l'Adour



Présentation du projet 2012

- Bureau du 17/11 : Proposition d'éléments potentiels d'organisation et de gouvernance
- De nombreuses questions soulevées : aspect juridique et financier
- Recherche auprès des SPPPI s'appuyant sur association de portage – COF, Vallée de Seine, Strasbourg
- Proposition concrète d'organisation et de gouvernance sur la base des questions soulevées, des expériences et du code des associations
- Retours : ACBA, DREAL, REGION, CCIBPB, Communauté de Communes du Seignanx



Propositions

SPPPI Estuaire de l'Adour

- Définition des missions
- Les membres
- Le bureau
- L'Assemblée générale
- Le Président



Définition des missions

Le SPPPI a pour mission de constituer un cadre d'échanges en lien avec des problématiques industrielles et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers plusieurs types d'actions notamment :

- porter la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer l'efficacité ;*
- favoriser le partage d'informations, la diffusion des connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels il porte sa réflexion.*
- développer la gestion de la transparence des informations liées aux impacts environnementaux des activités industrielles à l'égard des riverains ;*
- permettre la réalisation d'une communication active permettant d'informer sur les évolutions positives des actions environnementales mises en œuvre par les industriels.*
- être force de proposition.*

Le périmètre d'action du SPPPI Estuaire de l'Adour porte sur les problématiques induites par l'activité industrialo-portuaire.

Toute étude nécessitant de caractériser l'impact de ces installations sera menée sur le périmètre d'influence des nuisances.

Toute étude ou connaissance relevant de nuisances ou pollutions dans des domaines extérieurs au périmètre du Port donnerait lieu à une information par le SPPPI Estuaire de l'Adour.



Les membres

- Collège des collectivités territoriales
- Collège des Associations, usagers et personnalités qualifiées
- Collège des industriels
- Collège des Administrations de l'Etat



Le bureau

Le Bureau est composé de 16 membres désignés au sein de chaque collège soit :

- 7 représentants pour le collège des Collectivités territoriales,
- 3 représentants pour le collège des Associations, usagers et personnalités qualifiées,
- 3 représentants pour le collège des industriels,
- 3 représentants pour le collège des Administrations de l'Etat .

Le Bureau se réunit en tant que de besoin. Il prépare les réunions et les questions à soumettre à l'AG.



L'assemblée générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres du SPPPI Estuaire de l'Adour.

Les voix délibératives sont réparties à parts égales entre les collèges.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.



Le Président

Le Président, issu du collège des collectivités territoriales, est nommé par le Préfet sur proposition de l'Assemblée Générale.

Il est chargé d'exécuter les décisions de l'AG, d'animer et de coordonner l'action du SPPPI et d'en assurer le bon fonctionnement.

Le Président est élu à la majorité des membres présents ou représentés pour une durée de 3 ans.



Propositions : Association de portage

- Titre et objet
- Les membres
- Le bureau
- Le Président
- Les ressources



Le titre et l'objet

Titre : Association SPPPI Estuaire de l'Adour

Objet :

L'Association a pour but d'assurer la mise en place et la gestion des moyens matériels, financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour.

Le SPPPI Estuaire de l'Adour est une instance de concertation qui réunit l'Etat, les Collectivités, les Industriels et les Associations agissant sur les problématiques induites par l'activité industrialoportuaire du Port de Bayonne. Il définit dans leur principe toutes les actions assurées et financées par l'Association.



Les membres

- Collège des collectivités territoriales
- Collège des Associations, usagers et personnalités qualifiées
- Collège des industriels
- Collège des Administrations de l'Etat



Le bureau

Le Bureau est composé des 13 membres du Bureau du SPPPI Estuaire de l'Adour désignés au sein de chaque collège soit :

- 7 représentants pour le collège des Collectivités territoriales,
- 3 représentants pour le collège des Associations, usagers et personnalités qualifiées,
- 3 représentants pour le collège des industriels.

L'Etat est invité à participer au bureau.

Le bureau valide le bon fonctionnement de l'association dans le respect des engagements pris à l'égard du SPPPI Estuaire de l'Adour sur les aspects techniques et financiers.



Le Président

Le Président de l'Association est le Président du SPPPI Estuaire de l'Adour, issu du collège des collectivités territoriales, est nommé par le Préfet sur proposition de l'Assemblée Générale.

Il est chargé de veiller à l'application de l'objet de l'association.



Les ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- Les cotisations et apports en nature de ses membres.
- Les subventions, dons et legs.
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations demandées par le SPPPI Estuaire de l'Adour. Le produit de ses ressources sera destiné à assurer la réalisation de l'objet de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour.

Tous les formats de financement sont possibles :

- Cotisations correspondant aux contributions respectives de chaque membre.
- Sollicitations des contributions au financement du fonctionnement et/ou des études sur présentation du budget annuel.
- Subventions complémentaires sur programme spécifique d'études ou d'investissement.



Budget prévisionnel 2012

Recettes	Dépenses
ETAT 10000€	Animation des travaux, Ingénierie des études, Contribution aux travaux locaux, Actualisation et Animation du site internet, Veille et suivi actualité portuaire.
INDUSTRIELS	
- PBA 4000€	- frais de personnel 34000€ <i>salaires chargés ou prestation TTC</i>
- LBC BAYONNE, CELSA France, AGRIVA 6000€	- frais divers 1600€
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE 10000€	- Programme d'études 10000€ <i>onstituant la contrepartie privée aux sollicitations de financements publiques sur programmes d'études</i>
AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR 7000€	
CCI BAYONNE PAYS BASQUE 5000€	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX 3600€	
Total 45.600 €	Total 45.600 €



SPPPI

Sollicitation des financements

ETAT	10 000 €
REGION	10 000 €
INDUSTRIEL	10 000 €
ACBA	7 000 €
CCIBPB	5 000 €
Cté de Communes du Seignanx	3 600 €



SPPPI Estuaire de l'Adour

Programme prévisionnel 2012

Réunion thématique 1 « Sites et Sols pollués »

Réunion thématique 2 « Suivi de la qualité de l'eau et de la connaissance des émissaires et de leurs rejets à l'Adour »

Réunion thématique 3 « Plan Portuaire de Sécurité »

Etude sur les risques liés aux émissions diverses (odeurs, poussières, fumées) et sur la quantification des retombées liées aux émissions atmosphériques.

Contribution à la Cartographie du bruit – ACBA

Refonte complète du Site internet – Actualisation des membres et des contenus selon le nouveau format, Mise en place d'un outil de communication active

Suivi et analyse de l'actualité portuaire

Réunion de l'Assemblée Plénière : Bilan 2012 – Perspectives 2013

4 réunions de bureau pour la préparation des travaux